



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, EN CHARGE DE LA
FORMATION TECHNIQUE

REPUELIQUE DU BENIN

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du vendredi 24 juillet au
lundi 03 août 2026 à Cotonou et à Parakou)

N° 009 /MES/MESRS/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription des candidats aux concours d'entrée dans les Lycées d'Enseignement Technique, session d'août 2026.

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la formation technique informent le public que les registres d'inscription aux concours d'entrée dans les Lycées Techniques Professionnels, session d'août 2026, sont **ouverts du vendredi 24 juillet au lundi 03 août 2026**.

Les candidats désireux de prendre part à ces concours ont la possibilité de s'inscrire à une formation pour l'obtention du Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM) ou du Diplôme de Technicien (DT) ou du Baccalauréat technologique.

1- Les nouveaux métiers ouverts pour l'obtention du Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM) sont :

- Accueil touristique ;
- Métiers de l'électricité ;
- Énergies renouvelables ;
- Froid sanitaire et conditionnement d'air ;
- Maintenance électronique option multimédia ;
- Technicien Réseaux et Sécurité informatique ;
- Maintenance des voitures particulières ;
- Réalisation de gros œuvre ;
- Géomètre topographe ;
- Technicien d'études du bâtiment ;
- Technicien en fabrication des équipements en bois ;
- Contrôleur de la qualité de l'eau.

2- Les anciens métiers ou spécialités pour l'obtention du Diplôme de Technicien (DT) sont :

- Constructeur d'équipements mécano soudés ;
- Producteur Multimédia ;
- Développeur d'application Web et Mobile ;

- 
- Métiers de la Mode-Vêtements.

3- Les spécialités pour l'obtention du Baccalauréat technologique sont :

- Construction mécanique (F1) ;
- Electronique (F2) ;
- Electrotechnique (F3).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

1- pour l'entrée en formation conduisant à l'obtention du DTM :

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle, du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou de tout autre titre équivalent ;
- être âgé(e) de 15 ans au moins et de 19 ans au plus au 31 décembre 2026.

2- pour l'entrée en formation conduisant à l'obtention du DT :

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (EFS) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé(e) de 14 ans au moins et de 20 ans au plus, au 31 décembre 2026.

3- pour l'entrée en formation conduisant à l'obtention du Baccalauréat technologique :

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle ;
- avoir 14 ans au moins et 16 ans au plus au 31 décembre 2026.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont :

- une (01) fiche d'inscription précisant la formation, le centre de composition et l'établissement choisi en cas de réussite (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
- une (01) photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1.500) francs ;
- une (01) photocopie du Relevé de notes ou Attestation du BEPC ou du CAP selon le cas.



Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2026, sont autorisés à passer ces concours en produisant un extrait de la liste des admis sur laquelle figurent leurs noms et prénoms.

MATIERES DE COMPOSITION

Les épreuves du concours sont :

- **Pour la formation au DTM Accueil touristique** : Communication écrite, Mathématiques, Anglais, du niveau de la classe de troisième.
- **Pour les autres métiers du DTM** :
 - **Candidats titulaires du BEPC** : communication écrite, mathématiques et physique-chimie-technologie du niveau de la classe de troisième ;
 - **Candidats titulaires du CAP** : composition française, mathématiques et une discipline de technologie de spécialité.
 - ✓ **Métiers de l'électricité** : Technologie de spécialité d'électricité ;
 - ✓ **Énergies renouvelables** : Technologie de spécialité d'électricité ;
 - ✓ **Froid sanitaire et conditionnement d'air** : Technologie de spécialité Froid et climatisation ;
 - ✓ **Maintenance des voitures particulières** : Technologie de spécialité Mécanique automobile ;
 - ✓ **Réalisation du gros œuvre** : Technologie de spécialité Constructeur Bâtiment ;
 - ✓ **Géomètre topographe** : Technologie de spécialité Opérateur géomètre ;
 - ✓ **Technicien d'études du bâtiment** : Technologie de spécialité Constructeur Bâtiment ou Technologie de spécialité Opérateur géomètre ;
 - ✓ **Technicien en fabrication des équipements en bois** : Technologie de spécialité Ouvrages en Bois dans le Bâtiment.
- **Pour la formation au DT** :
 - **Candidats titulaires du BEPC** : communication écrite, mathématiques et physique-chimie-technologie du niveau de la classe de troisième ;
 - **Candidats titulaires du CAP** :

Métiers de la Mode-Vêtements :

✓ CAP EFS : étude de texte, mathématiques et Technologie professionnelle.

- **Pour la formation au Baccalauréat technologique (F1, F2 et F3) :** Titulaires du BEPC : communication écrite, mathématiques et physique-chimie-technologie du niveau de la classe de troisième.

N.B : Le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public A/S BJ 6600100100000010169284 ou à une Recette-Perception du territoire national.

LIEUX ET DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1. Les dossiers de candidature sont déposés au niveau des directions départementales des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle ou dans les lycées techniques professionnels des départements choisis pour la composition.
2. **La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au lundi 03 août 2026 à 17 h 30.**
3. Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera systématiquement rejeté.

DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront **les lundi 17 et mardi 18 août 2026, selon les métiers ou spécialités**. Une note de service du Directeur des Examens et Concours précisera en temps opportun les centres de composition retenus à cet effet dans chaque Département.

Pour tous autres renseignements, les candidats pourront s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le 22 juillet 2026


Adéyemi Clément KOUCHADE
Ministre de l'Enseignement Secondaire


Sédani R. MEDEGAN FAGLA
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique, en charge
de la Formation Technique